

# Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°7 - Novembre/Décembre 2000



## EDITO

Qu'est ce qu'une personne vulnérable? Une mineure, étrangère, sans argent et en situation irrégulière n'en est-elle pas une ? La faire travailler pendant trois ans sans aucun salaire n'est-il pas répréhensible ? Non, a répondu la 12ème chambre de la Cour d'Appel de Paris, dans un arrêt rendu le 19 octobre concernant l'affaire Bardet, relaxant de l'accusation d'abus de vulnérabilité le couple qui a "employé", sans rémunération, Henriette Siliadin pendant trois ans. Désormais, n'importe qui peut faire venir une jeune fille africaine, la faire trimer à son domicile pendant plusieurs années, sans contrepartie financière, sans risquer autre chose qu'une amende de 10 000 Francs. C'est extrêmement grave. Le Parquet, qui avait requis une peine sévère, n'a pourtant pas jugé opportun de se pourvoir en Cassation, dans l'intérêt de la loi. Au CCEM nous sommes profondément choqués. D'abord parce nous partageons l'incompréhension d'Henriette et nous la soutenons dans le pourvoi qu'elle a formé auprès de la Cour de Cassation. Ensuite parce que nous considérons indispensable une définition claire de la notion de vulnérabilité, car si Henriette n'était pas vulnérable, qui l'est ? Enfin parce que nous pensons que cette décision va à l'encontre de la dignité humaine.

■ Le Comité

Photo: Marc Bézif

■ Retour au Sri-Lanka ■ Dieudonné ■ Colloque européen



# Sumithra et Soïda: retour au foyer

**Délivrées par le CCEM après une année de labeur et de maltraitance à Paris chez un couple de diplomates koweïtis, les deux Sri-Lankaises sont rentrées chez elles. Récit de Caroline Laurent, journaliste à Elle, qui les a accompagnées. Nous avons trouvé percutant cette démarche qui voulait remonter à la source et comprendre les raisons profondes qui poussent ces femmes à se jeter dans l'inconnu.**

Retrouvailles de Sumithra avec sa fille Ashrani.  
(Photo: Marie Dorigny)

**S**umithra ne voulait pas manquer une seule image de ce retour dont elle a si souvent rêvé. Le front collé à la vitre, indifférente aux secousses de la route, elle regarde défiler les paysages de rizières et les étals colorés des marchés pendant les cinq heures du trajet entre Colombo, la capitale, et son village.

Cinq ans loin des siens, de son mari et de sa petite fille. Quatre passés au Koweït, puis l'année dernière en France où sa mère, Soïda, l'a rejointe au domicile de son employeur, Mr Nabeel Al-Dakheel. Un double salaire à envoyer au père, aux frères et soeurs restés au Sri-Lanka. L'aubaine vire au cauchemar : lever à l'aube pour des journées de travail allant jusqu'à 22h30, passeports confisqués, sorties chronométrées avec interdiction de parler à quiconque, brimades quotidiennes et la faim quand il n'y a que les restes du repas des enfants qu'elles materment. Leurs salaires ? Elles ne les toucheront jamais durant un an. Le 25 septembre dernier, le CCEM les accueille dans leur fuite et les héberge dans un appartement d'urgence avant leur retour au pays. Là, elles s'accrochent au dernier espoir de voir aboutir la médiation proposée au diplomate de verser ce qui leur est dû. En vain.

Elles débarquent ce matin d'octobre avec les 3000 francs versés à chacune par le CCEM et les 1000 francs remis par l'Office des migrations internationales avec les billets d'avions.

Alors que la voiture s'arrête devant une maison basse à l'entrée du village, Sumithra fait une nouvelle fois promettre de garder secrets leurs déboires. Elle ne "veut pas avoir de problèmes", elles diront que "le travail n'allait plus et qu'elles sont rentrées". Les retrouvailles sont quasi silencieuses tant l'émotion est grande, mais discrète et pudique dans cette famille bouddhiste. Pas de questions, les voisins arrivent à leur tour alors qu'on présente les enfants, petits-fils, neveux ou nièces nés pendant ces cinq années d'absence. Très vite Soïda reprend possession de la maison, un balai à la main avant d'aller officier à la cuisine. Un tracteur est dehors, payé comme la trieuse à riz avec l'argent gagné en Arabie Saoudite. Elle est heureuse aujourd'hui.. "C'est terminé, je ne partirai plus."

Pour Sumithra la réalité est toute autre. Elle sait qu'elle doit tout reconstruire dans ce pays en guerre depuis 20 ans. A l'instar de toutes les "petites bonnes" qui rentrent des pays du Golfe après une longue absence. L'an dernier, sur 179 000 travailleurs sri-lankais émigrés à l'étranger, 115 000 étaient des femmes. Leurs gages ont servi à payer la maison en dur pour remplacer la hutte en torchis avec toit de palmes, à acheter de quoi améliorer le quotidien. Pour elles, qui se sont sacrifiées et qui ont porté la responsabilité de toute une famille, le choc du retour au pays est souvent rude. Leur vie est brisée. Il leur faut retrouver leur place de mère auprès d'enfants

qu'elles n'ont pas vus grandir et regagner leur statut d'épouse quand, souvent, une autre a pris la place qu'elles ont laissée vacante dans le lit conjugal.

Difficile d'accepter cette double injustice à 25 ans. Sumithra, mariée à 16 ans, enceinte à 17 et partie à 20, a une maison neuve mais elle n'y a jamais vécu. Elle a aussi un mari, un beau gosse qui porte des chaînes en or, et qui mettra une semaine avant de venir la voir. Et puis il y a Ashrani, sa fille de huit ans, une gamine aux cheveux courts et au regard malicieux. Personne n'a jugé nécessaire de lui expliquer les raisons du départ de sa mère. L'enfant rejette aujourd'hui l'étreinte qui se tend, s'accrochant au sari de sa grand-mère paternelle. Un nouveau coup de poignard pour Sumithra qui dissimule tristesse et culpabilité derrière son sourire.

Lorsque le mari paraît enfin devant elle, il lui ordonne de ne plus revoir les militants de l'Institution of Human Rights qu'elle a rencontrés à Colombo. Ils lui ont parlé d'égal à égal pour la première fois dans ce pays. Elle ne dit pas qu'elle a ouvert, grâce à eux, un compte bancaire où elle a déposé son argent. Cela aussi fait partie de son secret. Malgré le machisme affiché du père, elle obtient qu'Ashrani, enfin, se blottisse dans ses bras maternels. Son premier vrai moment de bonheur depuis qu'elle a tout quitté.

Caroline LAURENT



■ **Esclaves, encore** est une publication trimestrielle éditée par le Comité contre l'esclavage moderne diffusée par abonnement (100 francs/an) ■ CCEM 4, place de Valois ■ 75001 Paris ■ tel : 01.55.35.36.55 ■ fax : 01.55.35.36.56 ■ Email : ccem@imaginet.fr ■ Internet : www.ccem-antislavery.org ■ Directeur de publication : Dominique Torrès ■ Coordination : Marc Béziat ■ Ont collaboré à ce numéro : Sylvie O'Dy, Caroline Laurent, Marie Dorigny, Philippe Boudin et Marc Béziat ■ Création graphique et suivi de production : Grégoire Seither sur un concept de Gabie Dumont-Feyzeau ■ ISSN: 1289-7469 - Commission Paritaire: 0104H78875.

## DIEUDONNÉ L'ENGAGÉ

Il s'est fait connaître comme comique au théâtre. Au-delà de l'homme de spectacle il y a un citoyen engagé contre l'injustice et les inégalités sociales. Sensibilisé aux victimes de la Traite négrière, il nous livre ses réflexions sur notre combat.



Photo: DR

**Esclaves, encore :** En quoi vous sentez-vous concerné par la cause que défend le CCEM ?

**Dieudonné :** Je suis sensibilisé par l'esclavage. Dans le regard de beaucoup, je renvoie cette image. La lutte contre l'esclavage moderne peut avoir une légitimité. C'est le reliquat d'une situation dont personne n'a fait son deuil. La cible privilégiée aujourd'hui, ce sont les gens du Tiers Monde utilisés comme bêtes de somme. Je milite pour que l'Etat paye le travail effectué par les esclaves du temps de la Traite négrière, reconnue comme un crime contre l'Humanité. Tant que ce préjudice ne sera pas réparé, nous serons dans l'hypocrisie.

**EE :** Comment avez-vous réagi à la décision de la Cour d'appel concernant Henriette Akofa ?

**D :** Ça fait froid dans le dos. C'est toute l'hypocrisie et le cynisme de cette justice. Elle juge que cette africaine n'était pas si mal traitée que ça. Si elle avait été blanche... Il n'y a pas d'égalité dans ce pays. C'est uniquement un projet. Le gouvernement français pratique l'art du mépris devant l'esclavage !

**EE :** Quel pourrait être le rôle des artistes dans un combat tel que le nôtre ?

**D :** Je me sens solidaire de votre entreprise. Vous savez, il y a beaucoup de "bourgeois" dans notre profession qui vivent dans les fastes et les paillettes. D'autres, comme Guy Bedos, s'engagent. J'en fais partie. J'ai décidé de me présenter à des élections, sur un projet politique dans ma région, pour changer les choses.

Propos recueillis par Marc Béziat



## Remerciements

- **Ariesa** est repartie en Indonésie, début octobre, après une bien mauvaise période à Paris: elle qui rêvait de travailler à l'étranger. Le CCEM a demandé à la librairie Brentano's de doter cette passionnée de lecture. Les livres qui lui ont été donnés l'ont ravie. Merci Madame Bolleau.

- **Nous l'attendions tous !** Les personnes prises en charge remercient la Mairie de Paris de la mise à disposition d'un local qui accueillera bibliothèque, cours d'alphabetisation et ateliers d'initiation de loisirs.

- **Joyeux Noël !** La société Kookai a fait un don de 240 T-shirts pour les jeunes femmes accueillies au CCEM.

- **Le CCEM remercie de son don la société TNP**, dirigée par un adhérent bien connu de Solange K. et Mariama B. Merci aussi au **Lyons club de Neuilly-Dhuis** qui a reconduit le 1er décembre une vente au profit du CCEM à l'occasion du Salon du Livre Ancien.

## Fêtes

- Comme chaque année, le CCEM rassemble ses amis à l'occasion d'une **soirée de Noël** au centre culturel La Clef (21, rue de la Clef 75005 Paris). Une tombola sera organisée au profit des victimes que nous soutenons. Venez nombreux !

- **Toutes nos félicitations** et nos voeux de bonheur à Paulette L., Blaise et leur fils Bruno pour la naissance d'Anne-Sarah le 23 octobre dernier et à Djeneba O. pour avoir donné naissance à Sammy le 6 décembre.

## Récompense

Anti-Slavery International a remis le 7 décembre à Londres son prix à George Omona, coordinateur de projet de l'association ougandaise Gusco. Cette récompense honore le travail de réhabilitation réalisé auprès de 2300 enfants victimes de conflits armés ou enrôlés dans l'Armée de Résistance du Sauveur.

### Travail forcé: la Birmanie condamnée

La résolution de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), adoptée en juin et recommandant aux Etats et aux sociétés privées de revoir leurs relations avec la Birmanie, est entrée en vigueur le 30 novembre. Elle sanctionne le recours généralisé au travail forcé dans ce pays qui, selon la Confédération Internationale des Syndicats Libres, ferait plus d'un million de victimes.

### Parlez de nous autour de vous!

Nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir les coordonnées de 2 ou 3 personnes de leur entourage que le CCEM pourrait solliciter dans le cadre de sa campagne de recherche de fonds.

## Nouvelles Judiciaires

**u Affaire Hafida L.** (cf. EE n°6) : Le Tribunal de Grande Instance de Paris a reconnu, le 17 octobre, la culpabilité de Renée et Nourredine Azzouzi pour travail dissimulé, infraction au monopole de l'Office des Migrations Internationales et soumission d'une personne à des conditions de travail indignes (art. 225-13 et 225-14 du Nouveau Code Pénal. Il ont été condamnés à une peine d'un an d'emprisonnement, dont 9 mois avec sursis. Leur fille, Hind Azzouzi, et Jean-Emile Le Bechu, sont condamnés respectivement à 8 mois d'emprisonnement et un an avec sursis pour travail dissimulé, emploi d'un étranger sans autorisation et soumission d'une personne vulnérable en vue d'obtenir un service (art.225-13 du NCP). En outre, Mr Le Bechu a été reconnu coupable d'usage frauduleux de documents administratifs.

**u Affaire Henriette Siliadin** (cf. EE n°3) : La Cour d'Appel de Paris a condamné le 19 octobre les époux Bardet à 10 000 francs d'amende pour travail clandestin et les a relaxés du chef d'obtention de services d'une personne vulnérable (art. 225-13 du NCP). Un pourvoi en cassation sur les intérêts civils de la victime a été déposé le 24 octobre (cf. editorial).

**u Affaire Angela E.** : Le TGI de Paris a condamné Nina Gill, le 30 octobre, à un an d'emprisonnement avec sursis, à une amende de 80 000 francs et à verser des dommages-intérêts à Angela pour l'avoir soumise à des conditions de travail indignes (art. 225-13 et 225-14 du NCP) ainsi que pour travail dissimulé et infraction au monopole de l'OMI. Appel a été interjeté.

**u Affaire Zita O.** : Défendue par la CFDT, Zita demandait aux époux Guedj le 19 octobre, devant le Conseil des Prud'hommes de Paris, le versement de 350 000 francs de rappel de salaires et dommages-intérêts. L'affaire passera en commission de départage en mars prochain.

Toute l'équipe du CCEM  
vous présente  
ses meilleurs voeux  
pour l'Année 2001



## "Esclavage moderne et trafic d'êtres humains, quelles approches européennes ?"

Le 17 novembre dernier, un Colloque international intitulé "Esclavage moderne et trafic d'êtres humains, quelles approches européennes ?" s'est tenu au Centre de Conférences Internationales à Paris.

Organisée par le CCEM, l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure et le Centre fédéral belge pour l'égalité des chances, cette manifestation a réuni environ 200 experts originaires de six pays de l'Union européenne : magistrats, policiers, membres des institutions européennes, représentants des ministères de la Justice, des Affaires Etrangères et de l'Intérieur, ONG.

Toutes les formes contemporaines d'esclavage ont été abordées : esclavage domestique, servitude pour dettes, mariage forcé, exploitation des mineurs par la mendicité et exploitation de la prostitution d'autrui.

Lors de son intervention, Céline Manceau, directrice juridique du CCEM, a indiqué que l'association avait suivi plus de 200 dossiers d'esclavage domestique ces trois dernières années, soulignant la très forte proportion de victimes mineures, lesquelles sont les plus exposées aux mauvais traitements.

M. Yves Charpenel, directeur des Affaires criminelles et des grâces (ministère de la Justice) a décrit le dispositif pénal français et relevé que "la lutte contre les nouvelles formes d'esclavage doit passer par une mise en oeuvre d'une politique volontariste au niveau national."

Le Ministre des Affaires Etrangères, M. Hubert Védrine, a souligné pour sa part, dans un message au Colloque, "la qualité de la coopération avec le CCEM, laquelle a permis de renforcer la prévention mais aussi de mieux accompagner les victimes lorsque, et c'est encore malheureusement le cas régulièrement, la prévention a échoué."

Philippe Boudin

## Le Quai d'Orsay face à l'impunité

Chaque signalement, impliquant une personne protégée par une immunité de juridiction, amène le CCEM à collaborer avec le service des Privilèges et Immunités Consulaires au Protocole du Ministère des Affaires Etrangères.

De cette relation, fondée sur un respect mutuel et nourrie par de nombreux cas (23% des dossiers), se sont dégagées il y a un an des dispositions préventives concernant la délivrance de la "carte spéciale". Ce sésame est le titre de séjour d'un étranger au service d'un employeur protégé par une immunité. Il est maintenant délivré après une enquête des consulats français à l'étranger et suite à l'engagement formel de l'employeur de respecter la législation française en matière de droit du travail. De plus, une attestation justificative d'assurance maladie est exigée avant la remise en mains propres de la carte spéciale à l'employé. Cette rencontre, personnalisée, permet d'entendre, d'informer l'employé de ses droits et d'aménager chaque année avec l'employeur les conditions de travail.

Pourtant, ce dispositif reste imparfait. 700 employés privés ont été déclarés au Protocole en 1999 contre 1200 en 1996. Que sont devenus les 500 employés "disparus" ? Nous découvrons encore aujourd'hui l'existence de situations d'exploitation inacceptables impliquant des diplomates (cf. p.2). Le Quai d'Orsay, pour y faire face, dispose d'une marge de manoeuvre réduite. Il peut utiliser les moyens prévus par les Conventions de Vienne de 1961 et 1963 (régissant les relations diplomatiques et consulaires), qui consistent à lever l'immunité, rappeler ou déclarer persona non grata tout agent soupçonné de maltraitance (cela n'est d'ailleurs jamais arrivé) ou rechercher un règlement amiable dans l'intérêt de l'employé. Celui-ci est prioritairement recherché en vue d'obtenir une indemnisation. Cela demande à la fois de la fermeté sur les principes mais aussi un patient travail pour faire admettre la nécessité de se conformer au droit français. Il existe malgré cela, de la part de certains pays, notamment du Golfe Persique, des résistances inadmissibles au respect de ce droit. Le Quai d'Orsay et le CCEM s'emploient à les réduire. Chacun avec ses armes.

Marc Béziat



### Pour Noël, offrez des cadeaux qui ont du sens !

C'est Noël ! Vous souhaitez offrir un cadeau qui soutiendra notre action ? Commandez votre T-shirt L'Europe contre l'esclavage au prix de 116 francs franco de port ou une casquette en coton noir Esclavage moderne STOP au prix de 100 francs franco de port.

Passez vos commandes au CCEM - 4, place de Valois 75001 Paris.

## Bulletin d'abonnement et de soutien

A retourner au CCEM 4, place de Valois 75001 Paris Tel : 01 55 35 36 55

OUI, je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 100F.

OUI, je veux soutenir par mon don l'action du CCEM (Avec mon don je recevrai un reçu ouvrant droit à un abattement fiscal.)

Soutien 200F

Membre Bienfaiteur  300F  500F  1000F  Autre

Veuillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

N° tel :